

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2017

Le Conseil Municipal s'est réuni vendredi 1<sup>er</sup> septembre 2017 à 20 heures sous la présidence de Monsieur GIRAUD Alain, maire de la commune de SAINT JULIEN MOLHESABATE.

Avant de débiter l'ordre du jour, les conseillers municipaux apportent une modification au compte-rendu du dernier conseil municipal en date du 30 juin 2017 puis le valident et nomment Maurice BLANC, secrétaire de la présente séance.

Un conseiller municipal regrette de ne pas avoir été informé de la présence de la presse.

### **DEMANDE TERRAIN COMMUNAL ASSOCIATION CHASSE**

Le Conseil Municipal décide d'établir une convention pour mise à disposition du terrain communal section BK n° 1902 d'une superficie de 6 175 m<sup>2</sup> au lieudit « Le Calvaire » à l'Association Communale de Chasse Agréée de ST JULIEN MOLHESABATE (formule juridique à définir).

Les frais d'installation du compteur d'eau seront à la charge de l'Association. Il en sera de même de l'implantation d'une fosse d'eaux usées. M le Maire s'assurera des éventuelles obligations réglementaires dans le cas de traitement de carcasses de gibier.

Aucune modalité pour l'heure n'est définie (durée, tarif, droits et obligations de chaque partie.....)

### **TRAVAUX SUITE ORAGE DU 22 JUILLET 2017**

Passage caméra dans les canalisations eaux pluviales/usées (294 € TTC) dans le bas du bourg pour constater les dégâts liés à l'orage du 22 juillet avec devis des Ets ROUSSET pour reprendre le réseau d'un montant de 24 666 € TTC et supplément pour la pose de l'enrobé (à faire chiffrer).

Cimetière du haut : les gravillons ont bouché l'évacuation des eaux de pluie du parking du cimetière refait à neuf l'année dernière, le Conseil Municipal est d'accord pour prévoir un enrobé d'environ 80 m<sup>2</sup> dans le cimetière du haut avec installation de grilles de protection (devis de l'entreprise Eiffage non reçu à ce jour), les caveaux présents n'ont pas d'ouverture frontale.

En attente devis d'enrobé pour traversées de routes : lieudits Joubert, Le Besset, Liberthe, Granet

Le sujet de la détérioration des voies communales par les racines est abordé. Couper la racine ne semble pas suffisant. La solution serait d'extraire les racines, mais d'un coût élevé.

Fossé bouché derrière le village de la Bielle qui provoque l'inondation des habitations et le ravinement des terrains. La buse de traversée de route est à remettre opérationnelle avec la maîtrise de l'écoulement en aval.

## **ADRESSAGE COMMUNE**

Chaque habitation de la commune aura une adresse précise avec n° pour un coût de 4 035.90 € HT (projet mené par La Poste) sans compter la fourniture et la pose de plaques à la charge de la commune. Une boîte aux lettres sera obligatoire (à la charge des particuliers).

## **REVISION TARIFS EAU ET ASSAINISSEMENT 2017-2018**

Le Conseil Municipal décide de réviser les tarifs Eau et Assainissement 2017-2018 comme suit (+2% augmentation) :

### Eau :

0 à 30 m<sup>3</sup> : 0,68 €  
de 31 à 100 m<sup>3</sup> : 0,73 €  
de 101 à 800 m<sup>3</sup> : 0,63 €  
au dessus de 801 m<sup>3</sup> : 0,47 € (pas de majoration)  
abonnement annuel : 55 €

Le taux de redevance pollution domestique reversée à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne : 0.300 €/m<sup>3</sup>

### Assainissement :

0 à 130 m<sup>3</sup> : 0,56 €  
au dessus de 131 m<sup>3</sup> : 0,23 € (pas de majoration)  
abonnement annuel : 44 € (pas de majoration car plafond atteint selon arrêté du 6 août 2007)

Le taux de redevance des réseaux de collecte reversée à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne assainissement 0.180 €/m<sup>3</sup>

La communauté de communes du Pays de Montfaucon envisage de reprendre dans les années à venir la compétence eau et assainissement des communes membres. Un bureau d'étude est en charge du dossier, pas de décision communautaire prise pour le moment selon M le Maire.

## **CONTRATS SAISONNIERS CONDUCTEURS TRACTEUR COMMUNAL HIVER 2017-2018**

Le Conseil Municipal décide de renouveler le contrat saisonnier de M. Sylvain POLLET en complément de M. Frédéric CHARROIN salarié de la commune. M le Maire estime que le nombre de chauffeurs n'est pas suffisant.

### **BULLETIN MUNICIPAL**

Distribution du bulletin municipal courant août 2017, le prochain est à prévoir pour février 2018.

Remarques du Conseil Municipal : l'édito du Maire exprime de manière peu élégante et de façon désobligeante un manque de volontaires pourtant un article a été transmis par le 1<sup>er</sup> adjoint (sur le budget communal) et tout simplement écarté car incompréhensible par les habitants de la commune selon M le Maire. Les associations de la commune seront mises à contribution pour le prochain bulletin.

### **ECLAIRAGE PUBLIC LA CHALENCONNIERE**

Ce projet n'a pas été validé lors du vote du budget 2017 par le Conseil Municipal. M le Maire annonce l'envoi d'une demande écrite des habitants pour réclamer cet éclairage.

### **TRAVAUX EN COURS**

Réfection de la toiture de la maison CHARROIN par l'entreprise Espace Bois en cours avec imprévu au niveau de l'état de la charpente, devis supplémentaire non reçu à ce jour mais qui devrait être négocié du fait que l'entreprise avait expertisée la charpente avant d'établir le devis.

Pose d'une seconde couche de peinture portes cimetière + finir aménagement columbarium (fait par le salarié de la commune).

Les travaux de réfection des gites vont débiter le lundi 6 novembre 2017 (salle de bain, achat mobiliers), le Conseil Municipal refait un point sur tous les problèmes signalés par les locataires : cafetière à changer, réparation télévision, achats support mural pour télévision, barre rideaux, prévoir deux barrières en bois pour fermer parc extérieur, le barbecue fixe commun aux deux gites n'a pas été réalisé car mur en très mauvais état, regards d'évacuation eaux de pluie à déboucher, etc..... une erreur s'est glissée dans le bulletin municipal, un des deux gites ne sera pas classé accessible aux personnes à mobilité réduite du fait d'une réglementation beaucoup trop contraignante.

Clocher de l'Eglise : suite à une visite de conseillers municipaux, il n'y a aucune urgence de travaux pour les planchers du clocher

Facture épareuse M Carlat d'un montant de 4 770 € TTC pour l'année 2017, les conseillers municipaux demandent pourquoi cette année des chemins ruraux non goudronnés ont été nettoyés (le Calvaire, Coirolles, chemin de la Mathe) alors que précédemment seules les voies communales étaient concernées. Jusqu'alors un conseiller municipal était désigné comme interlocuteur de l'entreprise, ce qui n'a pas été le cas cette année. Le Maire était présent.

Devis eau potable Thomarget avec pose de 4 compteurs d'un montant de 32 667 € TTC, manque devis eau potable Chapeyron

### **TRAVAUX MAIRIE-AUBERGE-WC PUBLICS**

Dossier rénovation ancienne cure avec wc publics : devis d'un montant de 264 000 € HT

Dossier rénovation salle polyvalente : devis d'un montant de 185 000 € HT avec plusieurs options (travaux non urgents à faire en plusieurs étapes)

M le Maire et le Conseil Municipal souhaitent rencontrer M Bernard architecte.

Concernant l'auberge, pas de nouveau plan demandé à l'architecte Bernard qui depuis 2012 fournit inlassablement des plans à la mairie sans aucun aboutissement de projet !

Pour rappel, subventions accordées à la Commune d'un montant de 30 443 € Contrat Global de Développement Durable (wc, salle polyvalente) perdues car la date limite des travaux était le 31/12/2016 ! Dotation Equipement Territoire Ruraux d'un montant de 19 072 € (voirie Le Besset-La Chaud) perdue car la date limite des travaux était courant juillet 2017, Dotation Equipement Territoire Ruraux d'un montant de 7 450 € (isolation étude thermique salle polyvalente) perdue car la date limite des travaux est courant septembre 2017. Le fonds de concours communauté de communes voirie-bâtiment ne sera accordé que si les travaux sont réalisés avant le 31/12/2017 !!!

## QUESTIONS DIVERSES

Maison des sœurs : projet global à prévoir avec aménagement point d'eau et plateformes - rappel à traiter : fuites du toit, cheminées, chenaux, éléments de charpente, portail de la maison des sœurs ;

De nombreuses incivilités ont été constatées dans le bourg : vitres cassées château d'eau Le Bourg, panneau affichage mairie brisé, globe éclairage mairie cassé, sorties nocturnes en frappant aux portes des habitants du village, etc.... Monsieur le Maire signale qu'une affiche sera apposée précisant que dorénavant toutes les nuisances seront signalées en gendarmerie.

Les associations de la commune demandent un local pour y entreposer leur matériel, M le Maire propose la petite chapelle. Le Conseil estime que la chapelle sert de temps en temps et propose le 2<sup>ème</sup> étage de la mairie côté appartement, idée à soumettre aux associations pour avis.

M le Maire n'a pas souhaité réitérer la chasse aux trésors sur le circuit pédestre « au fil de l'eau » pourtant très apprécié par les enfants qui devaient chercher une boîte aux trésors cachée sur le circuit et échanger des petits cadeaux

Panneau balisage du circuit « au fil de l'eau » à revoir avec l'office de tourisme, Laura TRESCARTE et Yves SEYTRE s'en chargent.

Manœuvre des sapeurs-pompiers fixée au dimanche 03 septembre 2017

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 22 h 05

Interventions du public.